

# DEPARTEMENT DU GARD

## VILLE D'AIGUES-VIVES

### COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 15 octobre 2012

Le quinze octobre de l'an deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le neuf octobre de l'an deux mille douze.

**PRESENTS** : Mmes Myriam ANGEVIN, Laura CANO, Patricia FOURCAUD, Jeanine JORDANA, Marlène MOUCHET, Magali PRADEILLE, Caroline REDON ; MM Louis BLANC, Guy BLANC, Claude BONFILS, Guy FABARON, Bernard HUMBERT, Frédéric LIBOUREL, Jacky NIQUET, Michel TISSERAND, Jacky REY, Roger RICOU.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme Chantal GROSSI à M. Frédéric LIBOUREL, M. Philippe GAZAGNE à M. Bernard HUMBERT, M. Denis GOELLNER à M. Jacky REY.

**ABSENTS** : Mme Mireille AUDIBERT, MM Sylvain ESPAZE, Joël REMY.

**SECRETAIRE** : M. Jacky NIQUET.

*M. le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2012.*

*Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.*

#### **ZAC DE LA VOLTE**

M. le Maire rappelle l'étude de faisabilité réalisée par la SEGARD, en relation étroite avec la commission urbanisme, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC de la Volte) à vocation d'habitat, prévue dans le PLU. Située en limite nord du cœur du village, elle s'étend de part et d'autres de la route de Calvisson et du chemin de l'eau noire, sur une superficie d'environ 6,8 hectares.

M. le Maire rappelle que le programme, grâce à une mixité sociale et d'habitat doit permettre d'assurer un brassage des générations et des catégories socio professionnelles qui vont vivre et échanger dans cet espace. Cette opération aboutira aussi à la réalisation d'espaces publics (parc, promenade...) qui favoriseront la rencontre des générations présentes dans le quartier et aux alentours.

A ce stade, M. le Maire explique que la délibération a pour objet :

- D'approuver les conclusions de l'étude de faisabilité,
- De valider la zone d'aménagement concertée (ZAC) comme procédure opérationnelle et d'urbanisme,
- De fixer les objectifs poursuivis par la commune,
- De définir les modalités de la concertation préalable à la création de cette ZAC.

Après présentation des documents et discussions, le projet est soumis au vote.

PROPOSITIONS ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

## **ZAC : CONSULTATIONS A LANCER**

Dans le cadre de la ZAC de la Volte, M. le Maire propose de lancer 2 consultations en procédure adaptée :

- 1 / une consultation pour sélectionner un prestataire chargé de réaliser les études de sols (sondages et analyses).
  
- 2 / une consultation pour sélectionner un prestataire chargé de réaliser les études hydraulique et du dossier d'autorisation au titre du dossier de la loi sur l'eau.

PROPOSITIONS ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

## **CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LANGUEDOC ROUSSILLON (EPF LR)**

M. le Maire rappelle l'activité de l'établissement public foncier. Il propose de confier à l'EPF LR une mission d'acquisition foncière sur le secteur de la place Emile Jamais afin de mener une opération de renouvellement urbain portant sur un ensemble bâti en cœur de village. L'idée est de réaliser des logements, dont au moins 25 % de logements locatifs sociaux et des commerces.

Pour cela une convention doit être signée ; et dont le projet est présenté. M. le Maire souligne que cette convention est fixée pour une durée de 3 ans permettant à l'EPF LR, organisme public, de réaliser les prospections et les études. Il précise enfin que le propriétaire concerné a été informé par la commune de ces démarches et qu'il a donné son accord de principe pour y réfléchir.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CARRIERES LAZARD**

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 27 février 2012 par laquelle la commune avait engagé une négociation avec les établissements Lazard, pour une nouvelle extension de la carrière, sur les bases suivantes :

- la rétrocession à titre gratuit des terrains après l'exploitation des phases 1, 2 et 3,
- l'indexation de la participation annuelle de 80.000 € sur la durée des extractions,
- l'établissement d'un projet d'aménagement d'ensemble, proposé par l'entreprise, respectant les demandes des élus et validé par le conseil municipal,
- l'encadrement du processus et notamment des questions techniques et financières par un juriste.

Après discussions, il s'avère que l'ensemble des propositions a été accepté sauf la rétrocession de la phase 3.

Sur ces bases, M. le Maire propose de poursuivre la démarche d'études et de s'engager sur le principe à réviser ou modifier le PLU pour permettre l'extension des carrières.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITE (2 abstentions)

## **ACQUISITION DE TERRAINS**

Dans le cadre de la poursuite de la politique de protection des espaces naturels, M. le Maire propose d'acheter à 0,75 € le m<sup>2</sup>, les terrains suivants :

1/ appartenant à M. Max MICHEL, les parcelles :

- B 212 (350 m<sup>2</sup>, Cabane de Reynaud),
- A 234 (547 m<sup>2</sup>, La Jalaquette)
- B 956 (260 m<sup>2</sup>, Puech de Beauregard)

pour une superficie totale de 1 157 m<sup>2</sup>, soit un prix de : 867,75 €, arrondi à 870 €.

2/ appartenant à Mme Françoise ANIES, la parcelle B 673 (clos de Diamard), pour une superficie totale de 460 m<sup>2</sup>, soit un prix de : 345 €.

PROPOSITIONS ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

## **REGULARISATION DES CESSIONS DE VOIRIE ET ESPACES NATURELS AU LOTISSEMENT BEAUREGARD**

M. le Maire rappelle les démarches entreprises par la commune pour intégrer les voies et réseaux du lotissement Beauregard. Il propose de régulariser cette situation par un acte notarié et suggère au conseil municipal de prévoir l'acquisition des parcelles de bois cadastrées B 1826 (362 m<sup>2</sup>) et B 1836 (308 m<sup>2</sup>) aux abords du lotissement ; au prix de 0,75 € le m<sup>2</sup> (502,50 €).

PROPOSITIONS ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

## **PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 20 mars 2012 relative aux démarches de la commune pour participer à la protection sociale des agents (risques prévoyance et mutuelle).

Dans ce cadre, le centre de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale du Gard a sélectionné le groupement INTERIALE/GRAS SAVOYE pour le risque prévoyance. Les offres de taux obtenues sont intéressantes pour les agents. M. le Maire rappelle que chaque agent sera libre d'y adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Si l'agent y adhère, M. le Maire propose de prévoir une participation de 4 € par mois et par agent.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **SYNDICAT DE LA DEFENSE DE LA FORET DU SOMMIEROIS**

M. Roger RICOU, Adjoint au Maire représentant la commune auprès de ce syndicat, rappelle que M. le Préfet du Gard demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les servitudes de passage et d'aménagement nécessaires aux travaux et à l'entretien. Il précise que de cet accord dépendent les attributions de subventions.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

Afin de gérer au mieux les demandes de location des salles, M. le Maire propose de :

- réserver cette location aux résidents de la commune, ascendants et descendants directs, sur présentation d'un justificatif (livret de famille, factures...). Les règlements et les conventions d'utilisation des salles seront modifiés en ce sens.
- de fixer un tarif en cas de demande extérieure, qui sera analysée par la commune au cas par cas :
  - o Marius Ecole : 1 600 €
  - o Jean Bosc : 500 €

PROPOSITIONS ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

## **PROJET D'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE**

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'une balayeuse auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et de l'agence de l'eau. Il précise que cette acquisition est motivée par le recrutement d'un agent reconnu travailleur handicapé qui pourrait utiliser cette balayeuse, au lieu de le déléguer à un prestataire extérieur.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **INFORMATION : AUTOMNALES DE THEATRE**

Dans le cadre des prochaines automnales de théâtre, les 16 et 17 novembre 2012, Mme Patricia FOURCAUD, Adjointe au Maire chargée des affaires culturelles rappelle :

- Le tarif unique de 6 € (gratuit pour les moins de 16 ans).
- Et le prix des spectacles :
  - o « Areu » : 1 200 €, par Théâtre Plus,
  - o « On n'a rien inventé » : 500 € par La compagnie théâtrale « Les 10 manches »

## **INDEMNITE A LA COMPTABLE**

M. le Maire propose d'accepter l'indemnité de conseil allouée au comptable à verser à Mme la comptable de Vergèze, pour l'année 2012, soit 647,96 € (prévus au budget).

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITE (1 Abstention)

## **TRAVAUX RUE TRANSLATOUR**

M. le Maire rappelle les termes la délibération du 16 janvier 2012 prévoyant la réalisation des travaux d'éclairage public, d'électrification et de télécom rue Translatour.

Afin de mettre à jour les éléments financiers, M. le Maire propose d'approuver les termes des conventions à passer avec le SMDE qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

- Montant de l'opération : 14 352 € TTC
- Participation de la commune : 14 712 € (dont frais administratif du SMDE de 3 %)

#### AMELIORATION DU RESEAU ELECTRIQUE

- Montant de l'opération : 75 348 € TTC
- Participation de la commune : 16 486 € TTC

#### TELECOM

- Montant de l'opération : 20 332 € TTC
- Participation de la commune : 20 842 € (dont frais administratif du SMDE de 3 %)

#### TOTAL

- Montant des travaux : 110 032 € TTC
- Participation de la commune : 52 040 €

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PROJET DE VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE

Dans le cadre du projet de cession par la commune du terrain AC 111 chemin des Horts, M. le Maire donne lecture des étapes de la mise en vente et du règlement de sélection du futur acheteur. Le règlement sera public et affiché.

Il précise que le terrain a été évalué par le service des domaines, que la superficie exacte a été définie par un géomètre lors du bornage et que la procédure de sélection sera encadrée par un huissier de justice. Il précise que l'attribution sera faite au mieux disant. En cas d'égalité, un tirage au sort définira le bénéficiaire.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITE (2 abstentions)

#### MAISON DOUMERGUE : SUBVENTION DU SENAT

Dans le cadre du projet de valorisation de la maison Doumergue, M. le Maire confirme que le Sénat a octroyé une subvention de 10.000 € pour réaliser les études de faisabilité (bureau d'étude tous corps d'état et bureau de contrôle technique).

Il propose d'informer le Senat de l'accord de la commune sur le versement de cette subvention et de transmettre l'ensemble des justificatifs demandés.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RODP GAZ

M. le Maire propose de demander Grdf de payer sa redevance d'occupation du domaine public (RODP), non versée depuis 2009.

2010 : 601,57€

2011 : 615,05€

2012 : 632,69€

Soit un total de 1849,31€.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. le Maire informe que l'ordre du jour est terminé. Il demande cependant qu'une nouvelle délibération soit soumise au vote, ce qui est accepté à l'unanimité par les conseillers municipaux présents.*

## **BUDGET GENERAL 2012 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°1**

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de l'exercice 2012 :

1/ section d'investissement

### Recettes réelles

- Chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21534 « Réseaux d'électrification » : - 50 000 €
- Chapitre 27 « autres immobilisations financières », Article 2762 « Créances sur transfert de droits à déduction de TVA » : + 50 000 €

### Recettes d'ordre

- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales », article 21534 « Réseaux d'électrification » : 50 000 €

### Dépenses d'ordre

- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales », article 2762 « Créances sur transfert de droits à déduction de TVA » : 50 000 €

2 / section de fonctionnement

- Chapitre 014 « atténuation de produits », article 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » : + 7 045 €
- Chapitre 022 « dépenses imprévues (022) » : - 7045 €

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,  
Jacky REY.